Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 6 août 2021

Le point sur la situation sanitaire en Vaucluse

La quatrième vague n'épargne pas le Vaucluse. En l'espace de deux semaines, le taux d'incidence pour 100 000 habitants est passé de 80 à 396 (semaine 30).

A la date du 2 août 2021, 70 personnes étaient hospitalisées dont 6 en réanimation et soins intensifs, 44 en hospitalisation conventionnelle et 20 en soins de suite et réadaptation. 1 092 décès sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. 332 819 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 59,3 % de la population (63,4% au niveau national). 278 575 personnes ont reçu deux doses de vaccin, soit 49,7% de la population (52,9 % au niveau national). 12 233 mineurs ont reçu au moins une dose de vaccin depuis le déploiement de la campagne.

Pass sanitaire

Depuis le 21 juillet, le pass sanitaire est exigé pour entrer dans les lieux de culture et de loisirs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 6 août 2021

rassemblant plus de 50 personnes. En accord avec le Conseil constitutionnel, le pass sanitaire devrait s'appliquer à partir du 9 août « dans les cafés, les restaurants, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux », détaille le gouvernement. Pour les centres commerciaux, un seuil doit être défini par décret pour fixer les établissements où il sera obligatoire. Les déplacements pour les longs trajets en avion, train et car devraient également être concernés. Le pass sanitaire n'est pas exigé (jusqu'au 30 septembre) pour les enfants de 12 à 18 ans, y compris dans les lieux qui étaient déjà soumis au pass depuis le 30 juin.

Port du masque

Jusqu'au 31 août, l'obligation du port du masque en Vaucluse est étendue aux situations suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique , tel que les festivals, les concerts en plein-air et les évènements sportifs de plein-air
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways)
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public

Dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, le port du masque est également obligatoire lorsqu'il est impossible de respecter la distance de deux mètres ou que la densité de population est importante.

Consommation d'alcool interdite sur la voie publique

Par ailleurs, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique sur l'ensemble des communes du département, « considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale », indique la préfecture dans son communiqué.

Centres de vaccination en Vaucluse

Deux nouveaux centres de vaccination sont déployés en Vaucluse portant ainsi à 22 le nombre total de centres de vaccination Covid-19 installés dans le département. Un premier centre de vaccination, ouvert le mardi 3 août 2021 à Camaret-sur-Aigues, dans les locaux de la cafétériat salle René Roussière,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 6 août 2021

permettra de vacciner le public les mardis et jeudis de 17h à 20h sans rendez-vous. Un second centre de vaccination a ouvert le mercredi 4 août 2021 au sein des locaux de la galerie marchande du Carrefour Courtine d'Avignon. Des créneaux de rendez-vous sont d'ores et déjà disponibles sur https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/84000-AVIGNON.

La seconde dose en vaccins Pfizer ou Moderna peut être réalisée, pendant la période estivale selon un intervalle allant de 21 à 49 jours après la première dose.

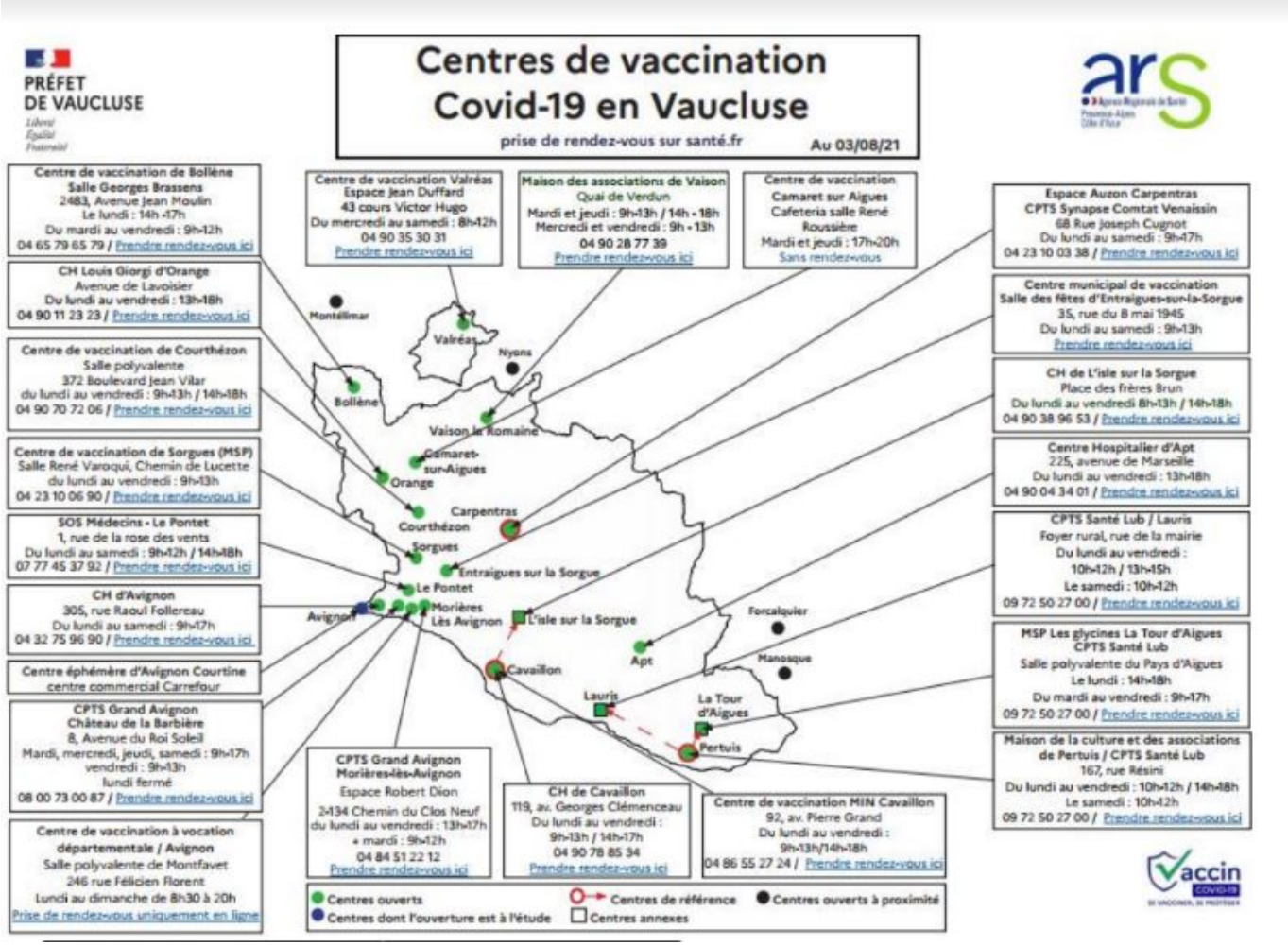

Fin de la gratuité des tests PCR

La fin de la gratuité des tests PCR est prévue à l'automne. Les tests PCR deviendront payants, sauf prescription médicale, «afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Linda Mansouri le 6 août 2021

Une troisième dose dès le mois de septembre

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !